

L'AGRICULTURE PAYSANNE



L'agriculture paysanne n'est ni un label, ni une certification.

C'est un projet vers lequel il faut tendre, une démarche de progression, proposée aux paysans ainsi qu'aux décideurs politiques et aux consommateurs.

Elle est représentée par une fleur à 6 pétales.



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA

Zuentzat – 64 220 AINIZA MONJOLOSE

Tel 05 59 37 18 82

laborantza.ganbara@ehlgbai.org

www.ehlgbai.org

« L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. »

L'**agriculture paysanne** est une agriculture d'utilité publique, qui répond aux attentes de la société et donc, mérite le soutien de cette société.

Elle n'est ni un label, ni une certification, mais un projet vers lequel il faut tendre, une démarche de progression, proposée non seulement aux agriculteurs mais également aux décideurs politiques et aux consommateurs.

Elle s'appuie sur une charte qui permet :

- d'analyser les systèmes de production,
- de mettre en évidence les éléments du cadre politique qui influent sur les modes de production et de faire des propositions pour mettre en place l'agriculture paysanne,
- de définir des pistes d'évolution et de démarche pour les agriculteurs.

Elle s'articule autour des 10 principes de l'agriculture paysanne et d'une grille d'analyse.

Les 10 principes de l'agriculture paysanne

1. RÉPARTIR LES VOLUMES DE PRODUCTION AFIN DE PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCÉDER AU MÉTIER ET D'EN VIVRE

L'industrialisation et la concentration des exploitations qui l'accompagne font produire toujours plus avec de moins en moins d'actifs. Les quantités à produire en agriculture étant globalement limitées, le développement des uns se fait au détriment des autres. Deux niveaux d'action existent.

D'une part, au niveau des politiques publiques les modalités de distribution des « droits à produire » (accès au foncier, aux aides, aux quotas...) influent sur la répartition, donc sur le nombre des actifs agricoles et sur l'équilibre des territoires ruraux. D'autre part, chaque paysan sur sa ferme, est en partie responsable de la taille de ses ateliers, et par ses choix, peut aller dans le sens de la répartition ou au contraire alimenter le processus de concentration.

2. ÊTRE SOLIDAIRE AVEC DES PAYSANS DES AUTRES RÉGIONS D'EUROPE ET DU MONDE

Chaque paysan peut se considérer vis-à-vis de tous les autres en compétition ou au contraire, solidaire et complémentaire. Une politique agricole qui pratique l'agressivité sur les marchés mondiaux pour les productions où elle est excédentaire et le protectionnisme pour celles où elle est déficitaire, instaure une compétition entre paysans du monde, et donc à terme, la disparition d'un grand nombre d'entre eux. L'agriculture paysanne repose sur la solidarité et affirme deux règles majeures.

D'une part le droit à la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit de chaque peuple, de chaque grande région du monde, à organiser sa sécurité alimentaire, et donc à protéger son agriculture et ses agriculteurs. D'autre part le droit de chaque paysan, à l'intérieur de chaque région du monde, de participer à la production et à la sécurité alimentaire.

3. RESPECTER LA NATURE : « NOUS N'HÉRITONS PAS LA TERRE DE NOS PARENTS, NOUS L'EMPRUNTONS À NOS ENFANTS »

On n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants. Pour produire, l'agriculture utilise des éléments physiques, vivants et fragiles du milieu naturel (eau, sol, air) qui ne lui appartiennent pas mais sont le bien de tous, aujourd'hui, et le bien des générations futures. Ces éléments naturels doivent donc être préservés.

4. VALORISER LES RESSOURCES ABONDANTES ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES RARES

Pour produire, l'agriculture met en œuvre de nombreux facteurs, sol, eau, énergie, travail, capital, espace, dont certains sont abondants et renouvelables, d'autres rares et non renouvelables. L'agriculture paysanne adapte ses productions au contexte pédo-climatique pour mettre en valeur les facteurs abondants et renouvelables et économiser les autres.

Par exemple, le travail humain effectué dans des conditions socialement acceptables est une ressource abondante, alors que la substitution du travail par le capital exige la plupart du temps une grande quantité d'énergie le plus souvent non renouvelable.

5. RECHERCHER LA TRANSPARENCE DANS LES ACTES D'ACHAT, DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

Chaque consommateur citoyen a le droit de suivre le processus d'élaboration d'un produit alimentaire, depuis les conditions de production des matières premières jusqu'à sa commercialisation en passant par les étapes de sa transformation. Cette exigence de transparence dépasse celle de la traçabilité, car elle implique de pouvoir vérifier l'exactitude des informations fournies, à chaque maillon de la chaîne d'élaboration, quelles que soient les productions et les filières.

6. ASSURER LA BONNE QUALITÉ GUSTATIVE ET SANITAIRE DES PRODUITS

La qualité n'est pas subjective, elle découle des conditions de sa production : taille de l'atelier, niveau d'intensification, modes d'élevages et de culture, utilisation des intrants. Ces conditions doivent être clairement décrites dans des cahiers des charges pour être officiellement reconnues, identifiables et vérifiables par le consommateur. Il s'agit des Signes Officiels de Qualité : Agriculture Biologique, AOC/AOP, IGP, labels et certificats de conformité.

7. VISER LE MAXIMUM D'AUTONOMIE DANS LE FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'autonomie c'est à la fois être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette maîtrise. Il ne s'agit pas d'autarcie, qui mène à l'isolement, mais au contraire de partenariats et de complémentarité entre les productions, entre les paysans, entre les régions agricoles, entre les acteurs locaux.

8. RECHERCHER LES PARTENARIATS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU MONDE RURAL

L'agriculture n'est pas un monde à part et ne doit pas être un monde en soi. Pour être viable et socialement acceptable, elle doit être partie prenante de la vie économique et sociale du territoire. Par les relations privilégiées qu'elle entretient avec le milieu naturel, elle peut être un lieu d'accueil, d'insertion et d'équilibre du territoire.

Au même titre que l'agriculture paysanne ne peut pas être hors sol, elle ne peut être hors territoire, et pour participer aux dynamiques locales, elle doit mettre en œuvre des partenariats avec les autres secteurs. Chaque paysan a la responsabilité, par ses choix, de faire en sorte que le territoire où il vit connaisse une vie sociale et économique équilibrée et durable.

9. MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES POPULATIONS ANIMALES ÉLEVÉES ET DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES CULTIVÉES

L'agriculture a le devoir de préserver cette biodiversité très spécifique, patrimoine à la fois naturel et humain. D'une part, pour des raisons historiques et éthiques, car nous n'avons pas le droit d'éliminer en une génération une histoire de la vie qui s'est enrichie au cours des millénaires. D'autre part pour des raisons économiques. Cet immense réservoir de variétés et d'espèces répond à l'immense diversité des conditions pédo-climatiques ; relégué à l'inutile et au pittoresque par l'agriculture intensive et industrielle d'aujourd'hui, il pourrait bien redevenir notre avenir demain.

10. RAISONNER À LONG TERME ET TOUJOURS DE MANIÈRE GLOBALE

C'est dans la globalité que l'on arrive à tenir compte de la dimension sociale, économique et environnementale de l'agriculture paysanne : si une des dimensions manque, on n'est plus en agriculture paysanne. Celle-ci correspond donc à l'ensemble des dix principes, qui sont interdépendants : chacun d'eux pris isolément n'est pas l'agriculture paysanne, chacun est une condition nécessaire mais non suffisante de l'agriculture paysanne.

Ces 10 principes sont les repères fondamentaux, la **boussole** qui doit orienter les décisions politiques et les pratiques de terrain. Ces principes, comme le spécifie le 10ème, sont indissociables, et définissent un projet d'agriculture socialement, économiquement et écologiquement acceptable.

Une charte, une grille d'analyse

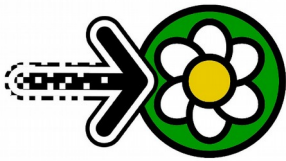
La grille d'analyse permet de situer chaque ferme par rapport au projet d'agriculture paysanne, à la fois par une approche globale de l'exploitation et par l'analyse des systèmes d'exploitation.

Elle est structurée en **6 thèmes transversaux**, qui reflètent chacun les fonctions sociale, économique et environnementale du projet.



Ces 6 thèmes sont **l'autonomie**, la **répartition**, le **travail avec la nature**, la **transmissibilité**, le **développement local**, la **qualité des produits**.

Ils permettent d'appréhender une exploitation agricole, à la fois dans sa globalité et dans chacune de ses dimensions. Ils constituent autant d'objectifs vers lesquels chaque paysan peut tendre, à son rythme, et en fonction de la réalité immédiate qui l'entoure.



Ces 6 thèmes sont symbolisés par la fleur à 6 pétales que l'on trouve dans le logo d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Pour chacun des thèmes des critères sont définis pour analyser et évaluer comment l'exploitation se situe par rapport aux principes de base. Ces critères sont détaillés via des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs mesurables sur une exploitation. La charte présente enfin des seuils pour chacun de ces indicateurs, seuils qui sont des repères à la fois pour l'élaboration des politiques et pour les démarches des paysans.

La charte de l'agriculture paysanne a été élaborée par des militants paysans de la Confédération Paysanne et de la Fédération Associative du Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR). Le concept et la démarche sont aujourd'hui relayés par de nombreuses organisations telles le réseau INPACT, Via Campesina, Frères des Hommes, le CCFD, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

L'agriculture paysanne s'insère dans le projet de souveraineté alimentaire.

Les 6 thèmes transversaux de l'agriculture paysanne

L'AUTONOMIE

L'autonomie est à la fois la capacité d'être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette capacité.

L'autonomie du paysan repose sur son autonomie de décision, et celle-ci détermine à son tour son autonomie technique (maîtrise des achats extérieurs en engrais, en semences, en aliments, en énergie...) et économique (capacité à dégager de la marge nette par unité produite). Cette autonomie constitue à la fois la liberté et la responsabilité des paysans. Elle ne signifie pas l'autarcie : au contraire, elle repose pour une grande part sur le partenariat et la complémentarité avec les autres acteurs locaux.

Améliorer ou retrouver l'autonomie des exploitations cela veut dire par exemple :

- maîtriser les charges (de fertilisation, de travail du sol...) en privilégiant les cultures adaptées aux conditions locales et les itinéraires simplifiés ;
- maîtriser les charges d'alimentation du cheptel, en développant la part de la pâture et en valorisant les ressources fourragères locales ;
- maîtriser le niveau de capital investi pour privilégier la rémunération du travail ;
- participer à des démarches autour de signes de qualité qui permettent un prix rémunérateur ;
- récupérer la valeur ajoutée en transformant sa production (ou une partie de sa production) et en développant la vente directe ...

LA RÉPARTITION

Tous les paysans doivent avoir accès aux moyens de production qui permettent de dégager un revenu décent. Pourtant, force est de constater que les politiques agricoles successives ont conduit souvent à l'exclusion des petites et moyennes exploitations par la mise en place de seuils minimum dans l'attribution des droits à primes, des droits à produire, du foncier

Une juste répartition doit prendre en compte le facteur humain, c'est-à-dire le nombre d'emplois, l'ensemble des productions de l'exploitation, la taille, les handicaps de l'exploitation... Les règles d'attribution doivent fonctionner de manière transparente en utilisant des systèmes d'équivalences entre les différentes productions.

LA TRANSMISSIBILITÉ

C'est la capacité à transmettre son exploitation, la durabilité générationnelle. Cette capacité dépend de sa viabilité économique – revenu dégagé et valeur de l'outil de travail à reprendre – et de sa vivabilité, c'est-à-dire des conditions de vie que cette exploitation génère.

LE TRAVAIL AVEC LA NATURE

Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, les préservations des ressources naturelles et de la biodiversité constituent deux priorités que les systèmes agricoles doivent prendre en compte. Les mono productions, végétales ou animales, très éloignées du fonctionnement des écosystèmes naturels, sont particulièrement vulnérables aux carences, aux maladies, aux parasites. De ce fait, elles exigent des traitements préventifs et curatifs de plus en plus complexes et lourds. Elles portent atteinte à la fertilité du sol et aux aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau.

L'agriculture paysanne, au contraire, favorise les systèmes qui exigent le moins le recours aux traitements, en privilégiant la diversité des productions, les rotations culturales, les espèces et les variétés adaptées...

LA QUALITÉ DES PRODUITS

La fonction première de l'agriculture est d'offrir en quantité suffisante une alimentation saine et de qualité à la population. La qualité d'un produit est à la fois sanitaire et gustative ; elle dépend de la façon dont il est produit : taille de l'atelier, niveau d'intensification, modes d'élevages et de culture, utilisation des intrants. Elle doit être reconnue et identifiable, et suppose l'application du principe de précaution et la transparence : les conditions de production doivent être clairement décrites dans des cahiers des charges, identifiables et vérifiables par le consommateur.

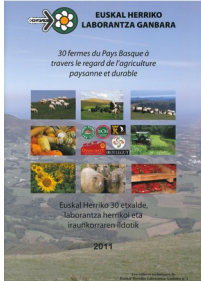
Les différents Signes Officiels de Qualité répondent plus ou moins à ces exigences selon leur nature : Agriculture Biologique, AOC/AOP, IGP, labels et certificats de conformité.

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Être paysan c'est aussi être un acteur social, économique, citoyen, impliqué dans une vie locale. Un territoire dynamique favorise le maintien de nombreuses exploitations, car il offre une bonne qualité de vie à ces habitants : services de proximité, réseaux sociaux et d'entraide, activités culturelles... Inversement, une campagne qui n'a plus d'agriculteurs cesse d'être entretenue et perd l'essentiel de son activité économique, les services et les commerces disparaissent, à la longue, même l'attrait touristique disparaît.

Pour aller plus loin :

– 30 fermes du Pays Basque à travers le regard de l'agriculture paysanne et durable



Cahier technique éditée par Euskal Herriko Laborantza Ganbara qui présente 30 fermes du Pays Basque observées à travers les principes de l'agriculture paysanne et durable.

Chaque ferme a été analysée suivant la grille de l'agriculture paysanne.

– L'a charte de l'agriculture paysanne



Cette charte de 12 pages est éditée par la FADEAR.



Elle explique point par point les 6 thèmes de l'agriculture paysanne.

– L'agriculture urbaine expliquée aux urbains



BD éditée par la FADEAR (www.agriculturepaysanne.org)